APJB/

REPUBLIQUE DU BENIN

Fraternité-Justice-Travail

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2014 - 422 DU 04 AOÛT 2014

portant approbation du budget, exercice 2014, du Centre Agricole Régional pour le Développement Rural des départements de l'Atacora et de la Donga (CARDER-ATACORA/DONGA).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;

Vu la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;

Vu le décret n° 2013-457 du 08 octobre 2013 portant composition du Gouvernement ;

Vu le décret n°2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des Ministères ;

Vu le décret n° 2012-541 du 17 décembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;

Vu le décret n° 2012-428 du 06 novembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;

Vu le décret n° 2013-137 du 20 mars 2013 portant transformation des Centres Régionaux pour la Promotion Agricole (CeRPA) en Centres Agricoles Régionaux pour le Développement Rural (CARDER) ;

Vu l'arrêté n°777/MAEP/D-CAB/SGM/DRH/SA du 05 juin 2004 portant attributions, organisation et fonctionnement du Centre Agricole Régional pour le Développement Rural des Départements de l'Atacora et de la Donga ;

Vu le procès verbal de la session du Conseil d'Administration du Centre Agricole Régional pour le Développement Rural de l'Atacora/Donga en date du 11 octobre 2013 ;

Sur rapport du Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 25 juin 2014,

D E C R E T E :

Article 1er : Est approuvé le budget prévisionnel, pour l'exercice 2014, du Centre Agricole Régional pour le Développement Rural de l'Atacora/Donga (CARDER-ATACORA/DONGA), tel qu'il figure en annexe à ce décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 04 aout 2014

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI

Le Ministre de l'Agriculture,
de l'Elevage et de la Pêche,

Fatouma AMADOU DJIBRIL

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Jonas GBIAN

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MEF 2 MAEP. 2 AUTRES MINISTERES 25 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC3 INSAE-IGE 4 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 02 MJSL 2 OGSB 10 JORB .